

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 6 JANVIER 2016

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Lucienne HAAS, Dominique STOHR, Alfred RINCKEL et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Béatrice HOELTZEL, Maire délégué de Hohwiller, Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Céline GEFFROY, Christophe HECKMANN, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Véronique PHILIPPS, José POZUELO, Thomas RUBY, Jean-Michel STEPHAN, Cathy WAGNER et Anne ZYTO, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : M. et Mme Fabrice FISCHER, conseiller municipal donne procuration à Fabien ACKER, conseiller municipal et Isabelle MULLER, conseillère municipale.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL, DGS.

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 6 janvier 2016, envoyée par courrier aux conseillers municipaux, prévoyait l'ordre du jour suivant :

1. **COMPTE RENDU DES REUNIONS**
2. **PROJETS ET TRAVAUX**
3. **ACCESSIBILITE (D'AP)**
4. **URBANISME**
5. **AGENCE TERRITORIALE D'INGENIERIE PUBLIQUE**
6. **PERSONNEL COMMUNAL**
7. **AFFAIRES FINANCIERES**
8. **DIVERS.**

Avant de passer à l'ordre du jour, et comme il est de tradition lors de la première réunion de l'année, le Maire adresse ses vœux de santé, de bonheur et de prospérité aux conseillers municipaux et à l'ensemble des personnes présentes, à leurs proches et à leurs familles pour l'année 2016. Il salue également la presse.

Il dresse un bilan de l'année 2015 et évoque les perspectives pour l'année 2016.

- **Bilan de l'année 2015**

L'année 2015 a été difficile tant sur le plan national en raison des attentats perpétrés en janvier et en novembre que sur le plan des finances publiques en raison de la baisse des dotations de l'Etat. Plusieurs pistes de mutualisation ont été lancées dont certaines sont en cours, notamment au sein de la communauté de communes de l'Outre-Forêt et entre les relais culturels La Saline et La Nef. D'autres ont échoué comme la création d'une commune nouvelle. Le Maire a rappelé les réalisations de l'année : le complexe sportif et les travaux à la synagogue dont l'inauguration est prévue au courant du premier semestre, les réalisations en matière de circulations douces qui ne font pas toujours l'unanimité.

Le bilan est moyen en matière d'urbanisme, et notamment au niveau de l'éco-quartier dont il faudra concrétiser le projet en 2016. L'emploi médico-social est très important. Par ailleurs la restauration s'est développée positivement et la géothermie est en cours de transformation pour entrer dans une phase industrielle et opérationnelle. L'utilisation de cette énergie renouvelable devrait aussi avoir des répercussions positives sur le développement de l'industrie.

Il évoque également les manifestations de 2015 avec notamment la commémoration du 70^{ème} anniversaire de la libération des communes de l'ancien canton de Soultz-sous-Forêts et rappelle qu'il y a une réelle vitalité du tissu associatif de la commune. Il aborde aussi le festival de « Noël en Outre-Forêt » qui est

maintenant une manifestation intercommunale avec quatre pôles : Betschdorf, Hatten, Kuhlendorf et Sultz-sous-Forêts.

Le site Internet de la Ville a été totalement relooké. Ce point sera discuté au cours de la présente réunion.

- **Perspectives pour l'année 2016**

Dans le domaine de l'économie, le Maire cite l'infrastructure commerciale (hypermarché) qui doit s'implanter dans la zone d'activités et dont le dossier va être présenté à la CDAC par Leclerc. Pour maintenir un commerce de centre-ville dynamique, il faut avancer sur le dossier du Jardin de la Saline et du comptoir agricole. Il a également rappelé que Loeb Racing Team est bien implanté sur la localité.

Les gros dossiers pour 2016 : rénovation et restructuration de l'école maternelle, les travaux de lutte contre les coulées d'eau boueuse à Hohwiller, les circulations douces. L'urbanisation du centre-ville et la création de lotissements ne doivent pas être oubliées.

POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 décembre 2015

Deux rectifications sont à apporter au compte rendu :

- lors du débat du point 2 concernant le transfert du SICTEU au SDEA, Christian KLIPFEL avait fait remarquer que s'il devait y avoir transfert du SICTEU, il y a également le risque du transfert du Syndicat des Eaux
- José POZUELO est à rajouter à la liste des membres présents.

Suite à ces rectifications, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 2 décembre 2015.

2. Réunions, rencontres et manifestations depuis la dernière réunion du conseil municipal

5+6.12.2015

- Deuxième week-end des « Noëls de Paix » avec le Saint-Nicolas, marché de Noël, cinéma, théâtre et allumage de la 2^{ème} bougie de l'Avent animé par l'orchestre des jeunes de l'école de musique

6.12.2015

- 1^{er} tour des élections régionales

7.12.2015

- Rencontre avec l'instructeur du SDAUH pour un dossier d'urbanisme

8.12.2015

- Réunion à la communauté de communes de Wissembourg pour la présentation du nouveau bulletin de Vis-à-Vis (association touristique Pays de Bade – Alsace – Palatinat) de l'espace PAMINA : cette réunion était destinée à mobiliser les acteurs touristiques des trois régions de l'espace PAMINA

9.12.2015

- Réception des travaux de menuiserie extérieure à la synagogue

10.12.2015

- Fête de Noël des écoles maternelle et élémentaire à La Saline
- Remise de médailles et d'insignes aux sapeurs-pompiers organisée par le SDIS au centre de secours de Bouxwiller

11.12.2015

- Fête de Noël du périscolaire

12.12.2015

- Remise des prix du 56^e concours départemental des villes et villages fleuris
- Assemblée générale du Vélo-club Nord Alsace au club-house du football

12+13.12.2015

- Troisième week-end des « Noël de Paix » avec Hans Trapp et Christkindel, conte à la médiathèque, marché de Noël, cinéma, théâtre et allumage de la troisième bougie de l'Avent animé par la chorale Vocallys

13.12.2015

- 2^{ème} tour des élections régionales

15.12.2015

- Réunion du comité-directeur du SMICTOM à la salle communale d'Altenstadt

16.12.2015

- Réunion avec EGGE concernant l'accessibilité – point à l'ordre du jour
- Fête de Noël de la halte-garderie

17.12.2015

- Réunion du comité-directeur du SCOTAN à La Saline

18.12.2015

- Assemblée générale de l'Association des Maires du Département du Bas-Rhin
- Passage du jury communal pour les illuminations de Noël

Le jury a arpenté les rues de Soultz-sous-Forêts et de Hohwiller à la recherche des plus belles illuminations et des plus belles vitrines des commerces. Les illuminations étaient très belles et très nombreuses et un effort particulier a été fait par les commerçants.

Le jury propose au conseil municipal :

1. d'augmenter le nombre de lauréats pour mieux récompenser les commerçants (5 prix au lieu de 3) et les particuliers (13 au lieu de 10), en instituant un palmarès pour Hohwiller : 10 prix pour Soultz-sous-Forêts et 3 prix pour Hohwiller
2. le palmarès suivant :

- **CONCOURS LOCAL DES ILLUMINATIONS DE NOEL**

CLASSEMENT	NOMS – PRENOMS ADRESSES	MONTANT ATTRIBUE
1 ^{er} prix	M. et Mme Bernard LASCH 20, rue du Maire Frédéric Laeuffer	80 €
2 ^e prix ex aequo	M. et Mme Didier KLEIN 18 a, rue de Pechelbronn	65 €
2 ^e prix ex aequo	M. et Mme Eric SCHIMPF 51, rue de Lobsann	65 €

4 ^e prix	M. et Mme Michel HAUSHALTER 4, chemin du Sel	35 €
5 ^e prix	M. et Mme Ernest ROTT 4, rue de Hoffen - Hohwiller	35 €
6 ^e prix	M. et Mme Bruno FRANK 30, rue du Maire Geiger	20 €
7 ^e prix	M. et Mme Claude BRAEUNER 2 b, rue Louis Philippe Kamm	20 €
8 ^e prix	M. et Mme Michel MATHES 4 b, rue Louis Philippe Kamm	20 €
9 ^e prix	M. et Mme Georges JAEGER 28, rue Principale – Hohwiller	20 €
10 ^e prix	Mme Mireille RIEFFEL 8, rue de l'Ecole – Hohwiller	20 €
11 ^e prix	M. et Mme Denis LOISON 17, rue de Lobsann	20 €
12 ^e prix	M. et Mme Fabien KOCHER 12, rue de la Dîme	20 €
13 ^e prix	M. et Mme Frédéric DAAB 19, rue du Frohnacker	20 €

• **CONCOURS LOCAL DES PLUS BELLES VITRINES DES COMMERCES**

CLASSEMENT	NOMS – PRENOMS ADRESSES	MONTANT ATTRIBUE
1 ^{er} prix	BEAUTY LINE 36, rue du Docteur Deutsch	80 €
2 ^e prix	ELIANE BOUTIQUE 5, rue des Barons de Fleckenstein	60 €
3 ^e prix	C'COIFFURE 22, rue des Barons de Fleckenstein	30 €
4 ^e prix	Restaurant AU SOLEIL 34, rue des Barons de Fleckenstein	30 €
5 ^e prix	Pâtisserie SAINT HONORE 26, rue du Docteur Deutsch	30 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'augmenter le nombre de lauréats : pour les commerces 5 prix au lieu de 3 et pour les particuliers 13 prix au lieu de 10 en instituant un palmarès pour Hohwiller (10 prix pour Sultz-sous-Forêts et 3 prix pour Hohwiller)
- valide le palmarès proposé
- vote un crédit de 1 690 € sur article 6574 pour l'ensemble des concours locaux 2015. Ce crédit sera repris au budget primitif 2016.

Les lauréats seront félicités et récompensés lors de la cérémonie des vœux du vendredi 8 janvier 2016.

19.12.2015

- Fête de Noël organisée par l'école maternelle. Un hommage a été rendu à Pascale STEFFEN, ATSEM qui a fait valoir ses droits à la retraite

05.01.2016

- Formation avec HDR COMMUNICATIONS pour le fonctionnement du nouveau site Internet de la Ville : le Maire fait part au conseil municipal que le nouveau site Internet de la Ville est opérationnel depuis le 30 décembre 2015. Il a un nouveau look, de nouvelles couleurs s'inscrivant dans la charte graphique des outils de communication de la commune adoptée au début du mandat, et de nouvelles possibilités dans le cadre des démarches administratives. Le site a enregistré 53 000 visites en 2015. Ce nouveau site nécessite également plus d'espace de stockage.. Le Maire soumet à l'assemblée les tarifs d'hébergement pour ce nouveau site :

- **Tarifs hébergement pour le nouveau site Internet :**
 - espace total de stockage de 3 Go pour assurer l'hébergement du site Internet www.soultzsousforets.fr pour un montant de 90 € HT/mois
 - nom du domaine pour un montant de 20,25 € HT/an. Dans le cas d'un achat de nom de domaine par HDR Communications, la Ville reste propriétaire du nom de domaine.

Le contrat est souscrit pour une durée d'un an et prend effet au 1^{er} janvier 2016. Il sera par la suite renouvelé par période d'une année sauf dénonciation adressée par l'une ou l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois avant l'échéance.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Céline GEFROY) approuve les tarifs d'hébergement pour le nouveau site Internet de la Ville.

- Réunion de travail sur le projet de mutualisation des relais culturels de Wissembourg et Soultz-sous-Forêts (Maires, Adjointes à la culture, DGS des villes de Wissembourg et de Soultz-sous-Forêts et des directrices des relais culturels) : le but étant l'optimisation des ressources pour obtenir un gain de fonctionnement. La prochaine réunion est programmée le mardi 2 février 2016 à 17h30.

POINT 2 : PROJETS ET TRAVAUX

1. Synagogue

- **Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre**

Le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la réunion du 2 décembre 2015 le conseil municipal n'avait pas pris de décision quant à l'avenant n° 3 au contrat de maîtrise d'œuvre et avait demandé des explications quant à l'ensemble de ces avenants.

Il fait part à l'assemblée que le maître d'œuvre avait organisé un rendez-vous de chantier le mardi 13 janvier 2015 pour inspecter le bâtiment à l'aide d'une nacelle. Dans le compte rendu les problèmes de paratonnerres, l'état des abat-sons et des embrasures grès de ces abat-sons ainsi que le mauvais état de la toiture zinc avaient été relevés.

La Maire présente au conseil municipal l'avenant n° 3 au contrat de maîtrise d'œuvre d'un montant de 666,40 € HT (799,68 € TTC) et demande de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins trois abstentions (Michèle CECCHINI, Christian KLIPFEL et Cathy WAGNER) approuve l'avenant n° 3 au contrat de maîtrise d'œuvre et autorise le Maire à le signer avec l'Atelier d&b de Strasbourg.

Le Maire présente également le montant définitif des travaux de la synagogue :

TRAVAUX	MONTANT DES MARCHES HT	AVENANTS HT	MONTANT TOTAL HT
Lot 01 - ECHAFAUDAGE	8 980,00 €	1 560,00 €	10 540,00 €
Lot 02 – CHARPENTE	56 100,52 €	--	56 100,52 €
Lot 03 – COUVERTURE/ZINGUERIE	23 895,36 €	Avenant 1 : 15 610,00 € Avenant 2 : 9 626,00 €	49 131,36 €
Lot 04 - MENUISERIE /VITRAUX	41 802,00 €	Avenant 1 : 300,00 €	42 102,00 €
TOTAL TRAVAUX	130 777,88 €	27 096,00 €	157 873,88 €
MAITRISE D'OEUVRE	7 420,00 € (7 % sur 106 000 €)	Avenant 1 : 1 762,84 € Avenant 2 : 1 092,73 € Avenant 3 : 666,40 €	11 051,17 €
TOTAL MOE	7 420,00 €	3 521,97 €	10 941,97 €
MONTANT TOTAL DE L'OPERATION	138 197,88 €	30 617,97 €	168 815,85 € <i>(202 579,02 € TTC)</i>

Des travaux de paratonnerres (2 142 € TTC) et de plâtrerie (1 073,76 € TTC) ont également été nécessaires et ont été réalisés hors marchés.

2. Coulées d'eau boueuse à Hohwiller

• Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre

Le Maire fait part au conseil municipal que le Cabinet SAFEGE, maître d'œuvre du projet a fait parvenir une proposition financière pour l'établissement des cahiers des charges topo/géotechnique et analyses des offres d'un montant de 1 500 € HT, soit 1 800 € TTC.

Il rappelle que dans l'offre de candidature initiale, cette prestation avait été doublée, mais qu'après négociation ce chiffre a été ramené à 1 500 € HT.

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre et autorise le Maire à le signer.

• Travaux topographiques

Le Maire informe également l'assemblée que différents cabinets de géomètres ont été sollicités pour des travaux topographiques et fonciers pour ces travaux et communique les offres :

- Cabinet BAUR : 4 890 € HT
- Cabinet GRAFF-KIEHL : 3 750 € HT
- Cabinet LAMBERT : 4 080 € HT
- SCP PETTIKOFFER : 3 950 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient le Cabinet GRAFF-KIEHL pour les travaux topographiques et fonciers pour les travaux de coulées d'eau boueuse à Hohwiller pour un montant de 3 750 € HT (4 500 € TTC). Une vérification de l'offre sera toutefois demandée au cabinet SAFEGE.

3. Lancement d'un concours pour l'aménagement paysager du rond-point du Roesselbach

Les membres de la commission fleurissement proposent l'aménagement paysager du rond-point du Roesselbach autour du thème de l'entrée dans l'espace du parc naturel régional des Vosges du Nord. En effet cette entrée de ville mériterait un peu plus d'attention.

Le Maire propose les principes d'aménagement suivants :

- Réserve de deux espaces pour l'illustration et communication des et sur les thèmes temporaires (printemps, fleurissement, Noël)
- Adaptation de l'éclairage public et mise en lumière du thème général et des thèmes temporaires.

Pour mener à bien ce projet, il propose de lancer une mise en concurrence pour l'aménagement paysager et VRD destinée aux entreprises ou groupements d'entreprises. A l'issue de cette consultation, trois entreprises seront sélectionnées sur esquisse, compétences et références. L'attribution du marché se fera sur l'avant-projet sommaire et les deux entreprises non retenues seraient indemnisées. L'objectif de fin des travaux est fixé mi-juillet 2016.

Pour la réalisation de ces travaux, il propose également une ligne de crédit de 70 000 € HT, montant estimé sur une base de 1000 m² à aménager sur les 1150 m² du rond-point.

A la suggestion de Michèle CECCHINI de ramener le montant à 50 000 € HT le Maire répond qu'entre l'éclairage et l'arrosage automatique il faut déjà compter de l'ordre de 35 000 € HT en première estimation.

Pour Christian KLIPFEL la dépense est importante et il estime que l'aménagement d'été était plutôt correct. Il évoque également le pont de la rue de la Saline qui, à son avis, est un vrai point faible qui fait une véritable coupure en plein centre-ville.

Pour Christophe HECKMANN cette entrée de ville est le seul point marquant qui peut être aménagé, car pour les autres entrées de ville il n'y a pas de possibilité d'aménagement.

Céline GEFFROY estime le timing inopportun, vu que les travaux de la rue de Seltz et de la zone d'activités ne sont pas terminés. Elle propose un fleurissement cohérent pour l'ensemble de cette zone.

José POZUELO intervient également et rejoint les propos de Céline GEFFROY. La commune veut une zone attractive et dynamique mais pour inciter les gens à venir au centre-ville, il faudrait que la rue de Seltz soit également attractive et esthétique, ce qui n'est pas le cas. Le Maire comprend parfaitement la remarque, mais si on veut refaire la rue de Seltz ce sont vraisemblablement trois millions d'euros qu'il faudra mettre sur la table et la commune n'a pas les finances pour un tel projet. Il propose donc de donner du caractère à ce rond-point et suggère que les moyens soient plutôt destinés au Jardin de La Saline pour faire vivre le centre-ville.

D'autres questions sont encore posées concernant les plantations et les plots de la rue de Seltz.

Le Maire demande donc au conseil municipal de se prononcer sur cet aménagement.

Le conseil municipal, par 18 voix pour, 2 voix contre (Céline GEFFROY et Christian KLIPFEL) et 2 abstentions (José POZUELO et Jean-Michel STEPHAN) adopte le projet présenté par le Maire.

4. Aménagement de la mairie annexe de Hohwiller

Le Maire projette le plan de la configuration actuelle du rez-de-chaussée de la mairie de Hohwiller qui comporte un bureau, des sanitaires et une salle où sont célébrés les mariages mais qui tient également lieu de salle de réunion. Cette salle n'est pas très attractive et n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

Pour rendre la mairie de Hohwiller accessible, un premier travail a été effectué pour trouver une solution. Le Maire propose au conseil municipal :

- la rénovation de la mairie de Hohwiller (rez-de-chaussée) pour la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite et faire de la salle de réunion un véritable lieu de rencontre favorisant le vivre-ensemble de la localité
- la prise en charge du dossier par la commission consultative de Hohwiller
- une ligne de crédit de 120 000 € HT environ.

Le dossier d'accessibilité de ce bâtiment est donc mis en attente étant donné que la réhabilitation est programmée.

A la question de Claire CARRARO-LIEVRE quant au classement de ce bâtiment, le Maire répond par la négative, mais rappelle que l'église de Hohwiller est un bâtiment classé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du Maire.

5. Travaux école maternelle

Le Maire informe le conseil municipal que le comité de pilotage se réunira le 11 janvier 2016 à 18h30 pour la visite de l'école maternelle suivie de la présentation de l'APD par la maîtrise d'œuvre.

6. Evolution de l'aménagement de la rue de Seltz

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été destinataire d'une pétition signée par quatorze familles de la rue de Seltz dénonçant les difficultés de stationnement sur les places de parking à cause des plots, les nuisances sonores et les vibrations engendrées par le passage des camions, et demandant de faire le nécessaire pour réduire la vitesse des conducteurs.

Le Maire est conscient des problèmes de bruit mais n'a pas de solution miracle pour régler ce problème définitivement. Il estime toutefois que la mise en place d'un ralentisseur pour contenir la vitesse n'est pas une solution appropriée car le bruit redoublerait d'intensité. Il recevra donc les riverains pour écouter les solutions qu'ils proposent.

Il informe l'assemblée que d'autres riverains lui ont fait part de leur satisfaction. Eric HUBERT, riverain de la rue, précise bien que la rue de Seltz est une rue bruyante très fréquentée, mais que depuis l'introduction des poteaux il constate une réelle réduction de la vitesse et du bruit.

Les aménagements mis en place dans la rue de Seltz ont à nouveau donné lieu à des discussions au sein du conseil municipal, car de nombreux automobilistes, pour éviter de ralentir, n'hésitent pas à emprunter le trottoir. Le premier objectif de cet aménagement concerne la sécurité des piétons et des vélos, mais également la réduction de la vitesse. Il faut décourager au maximum les automobilistes afin qu'ils respectent les aménagements et n'empruntent plus les trottoirs.

Suite aux diverses suggestions, le Maire propose donc au conseil municipal :

- de faire effectuer un marquage horizontal au centre et sur les côtés de la chaussée pour donner des repères aux automobilistes,
- d'installer des séparateurs bas pour délimiter la voie verte si le marquage n'est pas concluant, cette solution sera précisée si sa mise en œuvre s'avère nécessaire
- d'alléger le dispositif des plots en fin de parking, mais également aux endroits où l'effet d'écluse n'est pas opérationnel ou entraîne trop de nuisances ; ce deuxième volet de l'ajustement de l'implantation des plots ne sera pas réalisé tout de suite, en tous cas pas avant d'avoir engagé la concertation avec les riverains

Cette proposition est acceptée par l'assemblée.

A la demande de Dominique STOHR, l'emplacement des plots rue du Docteur Deutsch avant le passage sécurisé, sera également revu.

POINT 3 : ACCESSIBILITE (Ad'ap)

1. Programmation définitive avec chiffrage

Le Maire informe le conseil que les travaux d'accessibilité devront être réalisés sur une période de 3 ans, de 2016 à 2018. Pour permettre de déposer le dossier à la Préfecture, le Maire propose au conseil municipal la programmation définitive comme suit :

ERP / IOP	TOTAL DES COUTS TTC	1 ^{ère} ANNEE 2016	2 ^{ème} ANNEE 2017	3 ^{ème} ANNEE 2018
Pôle des services	1 400 €	1 400 €		
Annexe mairie	3 300 €	3 300 €		
Eglise catholique	4 600 €	4 600 €		
Eglise protestante	6 000 €	6 000 €		
Presbytère protestant	1 400 €		1 400 €	
Synagogue	2 100 €		2 100 € + dérogation rampe	
Maison des Associations	150 000 €	80 000 €	70 000 €	
Pôle scolaire	5 600 €	5 600 €		
Local danse	1 400 €	1 400 € + dérogation accès		
Club-house pétanque/tennis	28 000 €		28 000 €	
Médiathèque	3 300 €	3 300 €		
Relais culturel la Saline	8 000 €	8 000 €		
Club-house football	115 000 €			115 000 €
Gymnase municipal	1 400 €	1 400 €		
Cimetière	3 300 €		3 00 € + dérogation pente	
Foyer paroissial Hohwiller	23 000 €			23 000 €
Eglise Hohwiller	4 000 €		4 000 € + dérogation pente	
Mairie de Hohwiller	Dossier en attente pour réhabilitation			
TOTAL	361 800 €	115 000 €	108 800 €	138 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la programmation définitive des travaux d'accessibilité des ERP et IOP de la commune. autorise le Maire à signer et déposer toutes les pièces relatives à l'accessibilité des ERP et IOP auprès de la Préfecture du Bas-Rhin.

2. Demandes de dérogations

Le Maire informe le conseil municipal que des demandes de dérogations d'accessibilité devront être déposées pour les ERP et IOP suivants :

- **synagogue** pour éviter l'implantation d'une rampe d'accès sur l'entrée principale
- **local danse** pour laisser l'accès en l'état et ainsi éviter l'installation d'un ascenseur, vu que l'association n'a pas d'agrément Handisport
- **cimetière** pour la pente : la réglementation prévoit une pente de 6% sur 10 ml et la pente est de 15% à certains endroits
- **église de Hohwiller** pour la pente : idem réglementation cimetière et le dénivelé est de 12% sur 40 ml.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire :

- à déposer les demandes de dérogations pour les ERP et IOP ci-dessus
- à signer et déposer toutes les pièces relatives à l'accessibilité des ERP et IOP auprès de la Préfecture du Bas-Rhin.

POINT 4 : URBANISME

1. Portage foncier des propriétés ex DANGLER et REMPP

Le Maire rappelle au conseil municipal que L'EPF d'Alsace a acquis, pour le compte de commune de Soultz-sous-Forêts les deux propriétés ex-DANGLER et REMPP. Ces propriétés ont été acquises d'une part pour la sauvegarde de maisons dans l'ancien quartier juif et l'élargissement de la rue des 3 Hommes (propriété Dangler) et d'autre part en tant que réserve foncière pour une urbanisation future (propriété Rempp). La convention de portage foncier a été conclue le 26 mars 2012 et arrive à son terme le 26 mars 2016.

Au terme de cette convention, la commune a deux possibilités :

- racheter ou faire racheter à l'EPF d'Alsace les biens susvisés acquis pour son compte, aux prix initiaux d'acquisition majorés des frais d'acquisition (frais d'agence et notariés), de portage et de gestion. L'acte de cession doit intervenir dans un délai de trois mois suivant le terme de la convention
- solliciter une prolongation de la durée de portage sous réserve de l'accord préalable de l'EPF d'Alsace et pour une durée de 10 ans maximum, ce qui signifie que le portage foncier peut encore être sollicité pour 6 ans maximum. Durant cette période, la commune ne paierait que les frais de portage qui sont actuellement de 2% jusqu'à 5 ans et de 2,5 % au-delà. Cette prolongation interviendrait sur la base d'un avenant écrit par les parties contractantes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prolonger la durée de portage pour une durée supplémentaire de 6 ans, sous réserve de l'accord de l'EPF d'Alsace. Il autorise le Maire à signer l'avenant à intervenir.

2. Déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- propriété cadastrée section 6 n° 07(A) et 07(B) lieudit « 28 rue de Lobsann » de contenances respectives 9,64 ares et 8,67 ares
- propriété cadastrée section 211 3 n° 43 et 44 lieudit « 13 rue principale » de contenances respectives 4,21 ares et 3,91 ares
- propriété cadastrée :
 - section 23 n° 308(A)/165 et 308(B)/165 lieudit « 8 rue Meissacker » de contenances respectives 0,92 are et 3,96 ares

- section 23 n° 309/165 et 564/165 lieudit « Kupfersmatt » de contenances respectives 2,23 ares et 1,44 are.

POINT 5 : AGENCE TERRITORIALE D'INGENIERIE PUBLIQUE (ATIP)

1. Conventions

Le Maire expose au conseil municipal que l'ATIP (Agence territoriale d'ingénierie publique) a été créée par arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2015. La commune de Soultz-sous-Forêts y a adhéré par délibération du 6 mai 2015.

L'article 2 des statuts prévoit que l'ATIP a pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaires à l'exercice de leurs compétences, par mutualisation de leurs besoins et moyens.

Les cotisations annuelles des membres pour l'année 2016 sont fixées selon les modalités suivantes :

QUALITE DU MEMBRE	MONTANT DE LA COTISATION
Communes	1€/habitant/an plafonné à 5 000 €
EPCI à fiscalité propre	5 000 €/an
EPCI sans fiscalité propre	1 000 €/an
Département du Bas-Rhin *	1€/habitant/an plafonné à la somme des cotisations des autres membres de l'ATIP au 31 décembre de l'année précédente

*pour l'année 2016, le calcul de la cotisation départementale se fera sur la base des membres de l'ATIP adhérents au 31 décembre de l'année 2015.

L'ATIP peut exercer pour ses membres les missions suivantes :

Missions proposées	Modalités	Contributions
Conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme	L'adhésion à l'ATIP et le versement de la cotisation ouvre droit au conseil en aménagement et urbanisme ainsi qu'à une veille technique et règlementaire	Cotisation annuelle
Instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme L'adoption de la convention ADS ouvre droit au concours de l'ATIP pour l'exercice des compétences du membre relatives à la délivrance des autorisations d'utilisation du sol et des actes assimilés	Adoption de la convention ADS par délibération du membre Signature de la convention par le Maire et le Président de l'ATIP	2€/habitant/an
Accompagnement technique en aménagement et urbanisme Cela consiste principalement : - au niveau technique, à piloter ou réaliser les études, à élaborer le programme et l'enveloppe financière d'une opération, à en suivre sa réalisation	Deux modèles de convention ont été adoptés par le comité syndical : - la mission d'assistance technique en urbanisme - la mission d'assistance technique en aménagement. Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention	300 €/demi-journée correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission

- au niveau administratif, à préparer des consultations, rédiger et gérer des procédures, suivre l'exécution des prestations, articuler les collaborations des différents acteurs	spécifique établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant. Adoption de la convention spécifique par délibération du membre Signature de la convention par le Maire et le Président de l'ATIP	
Gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux	Adoption de la convention par délibération du membre Signature de la convention par le Maire et le Président de l'ATIP	75€/agent ou élu/an (saisie par membre/édition comprise) 70 €/agent ou élu/an (saisie par membre/édition non comprise)
Tenue des listes électorales L'adoption de la convention ouvre droit au traitement mutualisé des travaux de gestion des listes électorales (GLE)	Adoption de la convention GLE par délibération du membre Signature de la convention par le Maire et le Président de l'ATIP	0,38€/électeur/édition comprise 0,34€/électeur/édition non comprise
Assistance à l'élaboration de projets de territoire		300€/demi-journée correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission
Conseil juridique complémentaire		300€/demi-journée correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission

Le conseil municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5721-1 et suivants,
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juin 2015,
- Vu la délibération du 30 novembre 2015 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes

Entendu l'exposé du Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- 1) **Concernant l'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme :**
 - approuve la convention relative à l'instruction administratives des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme jointe en annexe de la présente délibération,
 - prend acte du montant de la contribution 2016 fixée par le comité syndical de l'ATIP afférente à cette mission à savoir 2€/habitant/an
- 2) **Concernant l'accompagnement technique en aménagement et urbanisme :**
 - approuve la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en aménagement suivante jointe en annexe à la présente délibération :
AMENAGEMENT DE L'ECO-QUARTIER DU SALZBAECHEL
correspondant à 21 demi-journées pour l'assister et reprendre la mission au stade où elle a été arrêtée au 31 décembre 2015
 - prend acte du montant de la contribution 2016 relative à cette mission de 300 €/demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP

3) **Concernant la gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux :**

- approuve la convention à la mission relative à la gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux des membres de l'ATIP jointe en annexe de la présente délibération
- prend acte du montant de la contribution 2016 relative à cette mission de 70€/agent ou élu/an correspondant à la saisie par le membre (via le portail e-services), édition non comprise.

Toute nouvelle mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique. Ceci s'applique également à élaboration des projets de territoire et au conseil juridique complémentaire.

Dit que

- La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois
- La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Haguenau-Wissembourg.

POINT 6 : PERSONNEL COMMUNAL

1. Heures supplémentaires dimanches et jours fériés

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement des heures supplémentaires de dimanches et jours fériés comme suit, pour le mois de décembre 2015 :

- **Services administratifs** : heures supplémentaires pour élections lors des élections régionales des dimanches 6 et 13 décembre 2015 :
Muriel HEBTING : 2 heures complémentaires – Valérie HENTSCH : 4 heures supplémentaires et Catherine STRASSEL : 4 heures complémentaires.
- **Services techniques** : heures supplémentaires des dimanches 6, 13 et 20 décembre 2015 :
BILLMANN Christian, DURAND-HEYMES Jonathan, GORGUS Thomas et KREISS Eric : 6,5 heures
DELILLE Yannick et JUNG Jean-Yves : 5,5 heures
- **Services culturels** : heures supplémentaires des dimanches 6, 13 et 20/12/2015 pour Sabine MAURER : 17,25 heures.

2. Autres

- **Emploi d'ATSEM**

Le Maire fait part que Pascale STEFFEN a fait valoir ses droits à la retraite au 01/01/2016 et qu'il allait être procédé prochainement à son remplacement.

- **Stratégie de l'emploi de DGS**

L'emploi de DGS va être vacant à compter du 1^{er} janvier 2017. Le Maire propose la création d'une commission de recrutement pour cet emploi. Il rappelle que le recrutement devrait être finalisé le 1^{er} avril 2016, ce qui permettrait l'arrivée de la personne au 1^{er} juillet 2016 et une entrée en fonction au 1^{er} janvier 2017.

- **Commission de recrutement**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création d'une commission de recrutement qui sera composée des membres suivants: Lucienne HAAS, Dominique STOHR, Alfred RINCKEL, Marie-José SCHALLER, Béatrice HOELTZEL, Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI, Christian KLIPFEL et José POZUELO.

POINT 7 : AFFAIRES FINANCIERES

1. Rectification de la décision modificative concernant la restitution du trop-perçu des taxes d'urbanisme CIRMAD EST

Le conseil municipal, par délibération du 4 novembre 2015, avait voté un crédit de 491 € à l'article 10223 du budget pour permettre la restitution du trop-perçu au titre des taxes d'urbanisme par CIRMAD EST.

Cette délibération était imprécise et il y avait absence de contrepartie.

En complément de la dépense prévue dans la décision modificative initiale, le conseil municipal, à l'unanimité, vote un crédit en recettes à l'article 10226 d'un montant de 491 €.

2. Mise en non-valeur

Le trésorier a fait parvenir une créance éteinte par les juridictions. Sont concernés par cette procédure les liquidations judiciaires, les rétablissements personnels et les surendettements avec effacement de dettes. La comptabilisation de ces opérations nécessite une délibération bien que la décision du juge s'impose à la collectivité.

Le jugement de clôture pour insuffisance d'actif a été prononcé par le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg à l'encontre de la société ALLIANCE DES TECHNOLOGIES INFORMATIQUES. Le montant de la créance s'élève à 150 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la mise en non-valeur et vote le crédit à l'article 6542, crédit qui sera repris au budget primitif 2016.

POINT 8 : DIVERS

1. Diverses informations et communications

- **Recensement de la population**
 - **populations légales**

L'INSEE a communiqué les chiffres relatifs à la population de la commune qui se substitueront, le 1^{er} janvier 2016, aux populations millésimées 2013. Les populations légales sont actualisées tous les ans.

- **Commune de Sultz-sous-Forêts :**

Population municipale :	3 035
Population comptée à part :	47
Population totale :	3 082

La population de la commune associée de Hohwiller est comprise dans ces chiffres.

- **Commune associée de Hohwiller**

Population municipale :	395
Population comptée à part :	8
Population totale :	403.

A la question de José POZUELO quant à la population comptée à part, le Maire répond qu'il s'agit de personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune (étudiants, ...)

- **le recensement de la population aura lieu du 21 janvier 2016 au 20 février 2016**
 - **Mesures de sécurité dans les écoles et établissements scolaires après les attentats du 13 novembre 2015**

La directrice de l'école élémentaire, Maud GRAUSS, a fait parvenir la circulaire du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche concernant les mesures de sécurité dans les écoles. Le Maire informe l'assemblée que la commission scolaire se réunira à ce sujet, la date n'est pas encore fixée et dépendra des différents emplois du temps.

- **Numérotation d'immeubles d'habitation**

Les deux bâtiments de l'ex-gendarmerie ont une numérotation unique et sont situés au 26, rue de Strasbourg. Electricité de Strasbourg demande s'il était possible d'attribuer un numéro distinct et définitif aux deux bâtiments.

Le Maire propose au conseil municipal les numérotations suivantes :

- bâtiment qui abritait les anciens logements : 26A, rue de Strasbourg
- bâtiment qui abritait l'ancienne gendarmerie : 26B, rue de Strasbourg.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

2. Prochaines réunions et manifestations

3. 7.01.2016 à 18h30 : vœux de la garnison au Quartier Estienne
4. 8.01.2016 à 20 heures : cérémonie de vœux de la municipalité
5. 11.01.2016 à 18h30 : réunion du comité de pilotage de l'école maternelle : visite des locaux et présentation de l'APD par la maîtrise d'œuvre
6. 15.01.2016 à 20 heures : fête annuelle élus/personnel communal
7. 16.01.2016 à 11h30 : repas de Noël de la Résidence Le Soultzerland
8. 29.01.2016 à 20 heures : repas offert aux bénévoles et aux artificiers en guise de remerciements pour services rendus
9. 31.01.2016 à 12 heures : repas des aînés offert par la commune
10. 2.02.2016 à 17h30 : réunion de travail sur le projet de mutualisation des relais culturels
11. 3.02.2016 à 20h15 : réunion du conseil municipal